



Commune de Missy
Municipalité

Préavis n°01/2022 Au Conseil Général

Comptes et gestion 2021

Missy, le 9 mai 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes et la gestion 2021.

Résultats de l'exercice

Le budget pour 2021 présenté par la Municipalité dans le préavis municipal PM04-2020 et adopté par le Conseil Général dans sa séance du 15 décembre 2020 prévoyait un excédent de charges de **CHF 56'510.-** (4.52 % des recettes). A la clôture de l'exercice, on constate un bénéfice de **CHF 48'028.27** (3.8% des recettes). Le capital passe ainsi de **CHF 888'829.90 à CHF 936'857.97**

Voici la comparaison entre les comptes et le budget :

	Comptes 2021	Budget 2021	en +, en -	Comptes 2020
Total général des charges	1 213 562.77	1 249 810.00	36 247.23	1 215 838.95
Total général des revenus	1 261 590.84	1 193 300.00	-68 290.84	1 275 786.27
Résultat final	48 028.07	-56 510.00	-104 538.07	59 947.32

Comptes par chapitre administratif

	Comptes 2021			Budget 2021	
	Charges	Revenus	Résultats	Charges	Revenus
1. Administration générale	254 494.59	45 520.74	-208 973.85	262 790.00	53 900.00
2. Finances	175 721.11	903 813.23	728 092.12	183 940.00	857 010.00
3. Domaines, bâtiments	100 153.04	137 728.80	37 575.76	79 950.00	131 790.00
4. Travaux	268 350.68	110 208.22	-158 142.46	274 130.00	104 000.00
5. Instruction publique	144 083.70	0.00	-144 083.70	165 630.00	0.00
6. Police	48 760.70	834.00	-47 926.70	55 720.00	1 800.00
7. Sécurité sociale	159 884.45	1 371.35	-158 513.10	182 850.00	0.00
8. Services industriels	62 114.50	62 114.50	0.00	44 800.00	44 800.00
Totaux	1 213 562.77	1 261 590.84	48 028.07	1 249 810.00	1 193 300.00

Révision des comptes

Les comptes 2021 ont été contrôlés en date du 20 avril 2022 par Fiprom.

La Municipalité a adopté les comptes dans sa séance du 9 mai 2022.

Charges non budgétées

Selon l'Art. 80 du Règlement du Conseil Général 2019 et l'art. 11 al.1 du RCom, Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature (*Missy 2026-2026 CHF 25'000.-*). Al. 2 Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.

Dépenses extraordinaires

Comme annoncé lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2021, la Municipalité a entrepris la réfection du chemin de la Rochette suites aux intempéries, coût total 10'799.35, compris dans le compte 430.314.00, routes entretien.

Crédits accordé par le CG :

PM 01-2021 Réaménagement de la place de jeux CHF 55'000.-

PM 02-2021 Poursuite de la révision du PGA CHF 89'000.-

PM 13-2021 Réfection du chemin AF menant au cimetière CHF 41'000.-.

PM01-2022

Comptes et gestion 2021

Recettes extraordinaires

351.427.03	Locations salles de classes - <u>année entière</u>
460.434.00	Taxes uniques de raccordement réseau d'égouts – CHF 8'288.-
461.434.00	Taxes uniques de raccordement épuration – CHF 6'000.-
461.452.00	Remboursements, participations de tiers, <u>voir explication chapitre 4</u>
720.452.00	ARAS, ARAJ – Remboursement de participations – CHF 1'371.35
810.434.00	Taxes uniques de raccordement Service des eaux – CHF 23'261.-

Personnel communal et auxiliaire

La Municipalité remercie les employés communaux ainsi que le personnel auxiliaire pour leur travail en 2021 au service de la population :

- Mme Yannick Michel, secrétaire
- Mme Joëlle Monney, boursière
- M. Philippe Jean-Mairet, boursier
- Mme Annick RoCHAT
- Mme Manal Hussein
- M. Daniel Oulevey.

M. Daniel Oulevey a cessé son activité pour la commune à fin janvier 2021 et Mme Joëlle Monney à fin février 2021

La répartition des salaires a été faite en fonction des heures enregistrées pour chacun des chapitres administratifs, ou selon le budget 2021, par le biais des imputations internes, code xxx.390.xx.

Municipalité

La Municipalité a siégé lors de 44 séances ordinaires.

La Municipalité a présenté les préavis ou rapports municipaux suivants au Conseil général :

- PM 01-2021 Réaménagement de la place de jeux
- PM 02-2021 Poursuite de la révision du PGA
- PM 03-2021 Comptes et gestion 2020
- PM 05-2021 Modification de l'art. 3 du règlement du personnel communal
- PM 06-2021 Renouvellement des autorisations générales de procéder à des acquisitions, à des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, ainsi que d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles
- PM 07-2021 Arrêté d'imposition 2022
- PM 09-2021 Budget 2022
- PM 10-2021 Plafond d'endettement législature 2021 – 2026
- PM 11-2021 Statuts du SDIS
- PM 12-2021 Statuts de l'association intercommunale pour la revitalisation de la Petite-Glâne (AIRPG)
- PM13-2021 Réfection du chemin AF menant au cimetière

Dossiers en cours :

- Revitalisation de la Petite Glâne
- Révision du PGA
- Règlement de police

Statistiques diverses

Population

Population au 31.12	366
Naissances	6
Décès	2

Police des constructions

Permis de construire et autorisations délivrées	6
Permis d'habiter	2

Ordures ménagères et déchets 2021

Ordures ménagères	19.21 Tonnes
Déchets encombrants	3.13
Biodéchets	18
Papier	17.54

Les variations importantes entre le budget et les comptes sont commentées ci-après :

1 - ADMINISTRATION GENERALE

100 - Conseil Général

100.300.01 et 100.3000.03 Traitements du personnel et Jetons de présences/indemnités

Plus de préavis municipaux ont été présentés au Conseil général et donc plus de travail pour les commissions.

101 - Municipalité

101.303.00 Charges sociales

La Municipalité compte deux membres au bénéfice de l'AVS, sans charge de cotisations.

101.305.00 Assurance maladie – accident

Selon la loi fédérale du 20 mars 1981, les membres des autorités ne sont pas obligatoirement soumis à l'assurance accident.

110 - Administration

110.301.00 Traitement du personnel

Le fonctionnement avec du personnel indépendant est moins couteux.

110.318.01 Frais juridiques – administration

Ce poste est nécessaire pour gérer et défendre les intérêts de la commune, par ex. des conseils juridiques pour le statut du personnel communal ou pour l'opposition au projet Agrico.

180 - Transports publics

180.352.00 Grandcour, part achat cartes CFF

Le déficit de la vente de cartes CFF 2021 est de CHF 3'917.45, comme cette formule a été abandonnée, c'est l'entier de la réserve qui a été prélevé, soit CHF 6'000.-, compte 9282.005, fonds déficit cartes CFF.

190 - Service informatique

190.318.00 Prestations de service

Ce compte comprend quelques frais liés à la mise en place du nouveau site internet, de plus suite au changement de personnel à la bourse communale quelques services supplémentaires ont été nécessaires.

2 - FINANCES

210 - Impôts

210.330.00 Défalcations sur impôts

L'autorité cantonale des finances gère la facturation des impôts communaux, elle gère également la défalcation et le suivi des paiements. Au vu des grandes variations, il est assez difficile de prévoir une bonne estimation au budget.

210.400.01 Impôt sur le revenu PP

L'évolution à la baisse de ce poste a déjà été vue lors de l'établissement du budget 2022. Cette baisse n'est que partiellement compensée par l'impôt sur la fortune et l'impôt à la source.

210.403.00 Impôt sur les gains immobiliers

Ce montant est lié au nombre et à l'importance des gains lors de transactions immobilières.

Calculs de péréquation, police et cohésion sociale

		<u>2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>2020</u>
<u>Péréquation directe</u>				
220.351.02	Alimentation (Charge)	-151 340.00	-150 790.00	-154 587.00
220.451.01	Population (Produit)	45 658.00	45 630.00	45 630.00
	Solidarité des communes	200 555.00	188 910.00	204 939.00
	Dépenses thématiques *	15 000.00	19 362.00	19 355.00
Total net de péréquation		109 873.00	103 112.00	115 337.00
<i>* Estimation prudente, les dépenses des communes n'étant pas encore connues</i>				
<u>Facture policière</u>				
	Communes délégatrices	-14 526.00	-14 270.00	-14 273.00
	Répartition du solde	-9 387.00	-10 181.00	-9 248.00
Total de la facture policière		-23 913.00	-24 451.00	-23 521.00
<u>Participation à la cohésion sociale</u>				
	Prélèvements conjoncturels	-12 293.00	-16 020.00	-16 020.00
	Solde réparti en points d'impôts	-110 384.00	-114 926.00	-106 363.00

3 - DOMAINES ET BATIMENTS

310.314.00 Entretien et frais divers

Il s'agit principalement de l'entretien des haies vers le terrain du FC et la zone de compensation de l'autoroute.

351 - Ecole, grande salle

351.312.00 Electricité, chauffage

Une écriture inversée dans le logiciel des créanciers en octobre 2018, CHF 799.50 a été corrigée, ceci charge le compte pour le double du montant, soit CHF 1'599.-.

351.314.00 Grande salle et ex-école

Le brûleur à mazout a donné quelques soucis, 2 dépannages ont été nécessaires et au final, ce brûleur a été changé. Des travaux de mise aux normes OIBT des installations électriques ont été effectués.

351.427.00 Locations grande salle

La location des salles de classes a été payée toute l'année par l'ASIPE, malgré l'inutilisation lors du deuxième semestre.

352.314.00 Aménagement et entretien

La vanne à trois voies du chauffage a été changée pour CHF 945.20.

353 - Eglises

353.314.00 Entretien du bâtiment

Les abat-sons ont été remplacés pour un montant de CHF 2'347.85.

353.314.01 Entretien église de Ressudens

Des travaux de pré-fouilles ont été imposés par l'Etat de vaud dans le cadre de l'étude d'implantation d'une citerne à gaz derrière l'église (CHF 20'215.30) dont un tiers à charge de la commune de Missy et deux tiers à charge de Grandcour.

354 Abri de protection civile

354.314.00 Entretien du bâtiment

Comme pour le collège, les installations électriques ont été mises aux normes OIBT, CHF 3'050.50.

355 - Buvette et terrain de football

355.314.00 Entretien

Entre autres, le coût de l'engrais pour le terrain se monte à CHF 2'355.95.

355.427.00 Recettes diverses, locations

Aucune recette de location cette année.

356 – Appartements des régents

356.312.00 Electricité, chauffage

Des travaux sanitaires et une remise en état des installations électriques ont été effectués. De plus la moitié du brûleur situé au collège est à charge de ce compte.

4 - TRAVAUX

430 - Routes

430.314.00 Aménagement et entretien des routes

Comme annoncé en séance du Conseil communal du 5 octobre 2021, la réfection du chemin de la Rochette a été effectuée suite aux intempéries de l'été (CHF 10'799.35).

430.314.03 Installations d'éclairage public

Lié à un contrat d'entretien avec le Groupe E.

440 - Parcs, promenades, cimetière

440.313.00 Autres fournitures et marchandises

Ce compte comprend des sacs pour les crottes de chiens, du matériel d'entretien et des fleurs. Le budget est sous-estimé.

440.439.00 Autres recettes

Il s'agit de la refacturation d'une plaque pour le jardin du souvenir.

451 - Déchets valorisables

451.330.00 Déchetterie – défalcatons

Certaines taxes déchetterie doivent être remboursées prorata temporis suite au départ de citoyens.

452 Déchets carnés

452.434.00 Déchets carnés – facturation

Depuis cette année, les taxes pour déchets carnés sont refacturées aux propriétaires d'animaux.

460 Réseau d'égouts (EC)

460.381.00 Attribution au fonds de réserve épuration

Le chapitre 46 est un chapitre autofinancé, il n'est pas permis de réaliser des bénéfices et pour cette raison la différence entre les produits et les charges est attribuée à un fonds de réserve affecté.

460.434.02 Taxes annuelles égouts

En 2021, les compteurs d'eau et sous compteurs ont été relevés environ deux mois plus tôt que les années précédentes, ceci explique pour le moins une partie de la différence avec le budget.

461 Réseau d'épuration

461.352.00 AGMV part commune de Missy

Dans son budget 2021, l'AGMV avait pris en compte l'amortissement et le remboursement de la dette pour la STEP et les lits de roseaux. A fin 2020 la totalité de ces objets avait été amortie et la réserve pour remboursement de la dette suffisamment alimentée. L'AGMV n'a donc pas facturé comme prévu dans son budget.

461.452.00 Remboursements, participations diverses

Suite au bouclage des comptes 2020, l'AGMV a remboursé aux communes le solde des avances au 31.12.2020, soit CHF 13'383.83 pour la commune de Missy.

5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Associations scolaires :

ASIPE, association scolaire intercommunale de Payerne et environs, concerne les communes de Chevroux, Corcelles, Grandcour, Missy, Payerne, Trey.

La répartition des coûts s'effectue de la manière suivante :

- pour une demie en proportion de la population au 31.12.2021
- pour une demie en fonction des élèves fréquentant les classes des établissements.

		<u>Répartition des coûts</u>			<u>2021</u>		2020		
Parascolaire		Habitants			366	8560.55	362	8 565.45	
		Elèves			37		37		
Primaires	3 865 180	Habitants	15 160	127.48	366	46 657.52	97 299.05	362	100 667.33
		Elèves	1 412	1 368.69	37	50 641.53		38	
Secondaires	1902168.2	Habitants	19941	47.69	366	17 456.33	29 019.67	362	29 788.43
		Elèves	658	1 445.42	8	11 563.33		8	

8 SERVICES INDUSTRIELS

810 Service des eaux

810.434.00 Taxes uniques de raccordement

Ce poste est totalement imprévisible car lié aux demandes de permis de construire.

**9 - Bilan de la commune de Missy
au 31 décembre 2021**

91 - ACTIF

Seuls les chapitres ayant une modification conséquente sont commentés ci-dessous

910 Disponibilité

9100.010 Caisse secrétaire

Ce nouveau compte concerne la caisse du secrétariat qui était auparavant compris dans la caisse principale, 9100.000.

9101.000 CCP- 15-3757109-3

Ce compte avait été ouvert auprès de Postfinance afin de bénéficier d'une carte de crédit. Cette carte n'était plus utilisée et afin d'éviter des frais inutiles, le compte a été bouclé.

911 - Débiteurs

Comme déjà dit lors du bouclage des comptes 2020, les soldes débiteurs ont été mis à jour et ainsi les comptes 9112.020 à 9112.119 ont pu être bouclés.

912 – Placements du patrimoine financier

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le patrimoine financier comprend les terrains et les bâtiments non affectés à des tâches d'utilité publique. L'amortissement n'est pas obligatoire.

923.000	Terrains	405'000.00
9123.001	Terrain à bâtir en l'Ecrua	1.00
9123.003	Equipement PQ En l'Ecrua	1.00

939 Actifs transitoires

9139.002 Avances de péréquation

Le compte 9139.002 « Avances de péréquations » représente le solde de péréquation, réforme policière et cohésion sociale en faveur de la commune. Les calculs sont basés sur le décompte provisoire reçu en avril 2022. Quelques différences sont encore possibles car les dépenses thématiques ne sont pas encore connues, mais cela représente l'estimation la plus proche possible des charges et produits de péréquation pour l'exercice 2021.

914 – Patrimoine administratif

Selon l'Art. 17 du RCom, les investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants :

- a. dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation ;
- b. trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions. Ce délai, sur demande, peut être prolongé très exceptionnellement par le Conseil d'Etat. (Par ex. les conduites du réseau d'eau potable dont la durée de vie peut être de plus de cinquante ans).

Liste des amortissements :

<u>Compte</u>	<u>Titre</u>	<u>Montant</u>	<u>Durée</u>
430.331.00	Amortissement route du village	33 000.00	2026
430.331.01	Amortissement route PQ "En l'Ecrua"	5 000.00	2038
440.331.00	Amortissement place du village	20 000.00	2031
810.331.01	Amortissement réseau d'eau PQ "En l'Ecrua"	1 000.00	2035
Total des amortissements		59 000.00	

Voici l'évolution des objets figurant au bilan :

9141 - Ouvrages de génie civil

9141.002	Réfection route du village	Solde au 01.01	173 000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-33 000.00
		Solde au 31.12	140 000.00

9141.004	Réseau route PQ "En l'Ecrua"	Solde au 01.01	89 000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-5 000.00
		Solde au 31.12	84 000.00

9141.005	Aménagement place du village	Solde au 01.01	217 259.30
		Investissement	0.00
		Amortissement	-20 000.00
		Solde au 31.12	197 259.30

Nouvel investissement : PM01-2021 – Crédit 55'000.-

9141.007	Réaménagement place de jeux	Solde au 01.01	0.00
		Investissement	53 227.80
		Amortissement	0.00
		Solde au 31.12	53 227.80

9144 - Installations S.I.

9144.001	Réseau d'eau PQ "En l'Ecrua"	Solde au 01.01	15 000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-1 000.00
		Solde au 31.12	14 000.00

Nouvel investissement : PM02-2021 – Crédit 89'000.-

9149.000	Poursuite révision du PGA	Solde au 01.01	0.00
		Investissement	29 726.10
		Amortissement	0.00
		Solde au 31.12	29 726.10

92 – PASSIF

920 Engagements courants

9200.000 Créanciers

Les factures concernant 2021, reçues et payées en 2022 figurent dans ce compte.

922 – Emprunts moyen et long terme

9220.000	BCV Payerne, ATF (route, eau, épuration)	Solde au 01.01	440 000.00
		Amortissement	-50 000.00
		Solde au 31.12	390 000.00
9220.040	Prêt Raiffeisen bâtiment communal	Solde au 01.01	150 000.00
		Amortissement	0.00
		Solde au 31.12	150 000.00

928 - Fonds de réserves

Voici le détail des fonds de réserves qui ont connu un mouvement en 2021 :

9280.001	Fonds Service des eaux (SI)	Solde au 01.01	4 473.53
		Attribution	12 447.13
		Prélèvement	0.00
		Solde au 31.12	16 920.66
9280.460	Fonds réseau d'égouts	Solde au 01.01	711.99
		Attribution	27 422.71
		Prélèvement	0.00
		Solde au 31.12	28 134.70
9282.005	Fonds déficit des cartes CFF	Solde au 01.01	6 000.00
		Attribution	0.00
		Prélèvement	-6 000.00
		Solde au 31.12	0.00

929 - CAPITAL

9290.000	Capital	Solde au 01.01	888 829.90
		Attribution du bénéfice	48 028.07
		Prélèvement du déficit	0.00
		Solde au 31.12	936 857.97

ETAT DES DETTES

La situation a évolué comme suit :

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts - Bilan - 921 -923	540733.33	590 733.33	640 733.33	690 000.00	715 000.00
Nbr habitants	366	368	365	369	356
Dettes brute par habitant	1 477.41	1 605.25	1 755.43	1 869.92	2 008.43

La dette brute a diminué de **CHF 50'000.00**, soit de **9.25 %**.

Il s'agit de l'endettement brut et il faut aussi déterminer l'endettement net. La méthode de calcul utilisée est reprise du manuel d'introduction « Gestion financière communale » dont l'auteur est le directeur de l'UCV, M. Gianni Saitta. Partant de l'endettement brut, on déduit les disponibilités - 910, les débiteurs - 911 et le patrimoine financier – 912, * sans les terrains et bâtiments. On obtient le tableau suivant :

Etat de l'endettement :

	Codes		2021	2020
Endettement brut	920	Engagements courants	94 065.30	27 465.21
	922	Emprunts moyens	540 000.00	590 000.00
	923	Engagements fonds spéciaux	733.33	733.33
	925	Passifs transitoires	12 995.62	31 330.63
		Total		647 794.25
- Disponibilités	910	- Disponibilités	-414 686.65	-346 506.53
	911	- Débiteurs	-303 160.81	-314 333.87
	912	- Patrimoine financier	-888 782.17	-885 602.53
	913	- Actifs transitoires	-136 857.75	-140 835.36
Endettement net			-1 095 693.13	-1 037 749.12
Habitants			366	368
Endettement net / habitant			-2 993.70	-2 819.97
Endettement des associations			652 264.24	449 533.21
Endettement net total			-443 428.89	-588 215.91

La dette nette étant négative, on ne peut pas parler d'endettement mais de fortune nette.

D'autres méthodes d'analyses de l'endettement excluent les terrains et bâtiments du patrimoine financier, la raison étant que le processus de réalisation est long et compliqué et l'estimation de ces biens peut ne pas correspondre à la réalité.

Plafond d'endettement – Cautionnements - Associations de communes

La nouvelle Constitution vaudoise du 14 avril 2003 a introduit la notion de plafond d'endettement. Le plafond d'endettement net a été fixé par le Conseil Général dans sa séance du 15 décembre 2021 à **CHF 1'700'000-** pour les années 2021 à 2026 (voir préavis municipal n° 10-2021).

Les cautionnements sont soumis aux mêmes règles d'application. Le plafond de cautionnement est compris dans le plafond d'endettement net.

Les cautionnements pour la commune de Missy sont :

- AGMV	CHF	4'267.30
- ASIPE	CHF	647'996.94
- Total	CHF	652'264.24

A fin 2021, l'endettement **net total**, qui comprend les cautionnements, se monte à : **CHF -443'428.89**.

Le plafond d'endettement de la commune de Missy est respecté.

Quotité de dette nette :

La quotité de dette nette se calcule de la manière suivante :

Endettement net x 100 / les revenus du patrimoine administratif (427 codes par nature), émoluments (431), impôts (40), patentes et concessions (41), total 2021 **CHF 661'385.80**.

427	Patrimoine administratif	46 148.00
431	Emoluments	1 869.50
40	Impôts	602 969.35
41	Patentes, concessions	10 398.95
	Revenus administratifs	661 385.80

Quotité d'endettement net :

Endettement net	-443 428.89 x 100.00	=	-67
Revenu patrimoine administrat	661 385.80		

La situation d'endettement de la commune est très saine.

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement, ou cashflow, est la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes. Elle permet de voir quels sont les moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement de la commune à la fin de l'exercice.

La manière de calculer utilisée est la suivante :

(Entre parenthèses = codes par nature)

Partant du total des revenus de fonctionnement (4), on déduit les charges de fonctionnement (3) pour arriver au **solde de fonctionnement** (Résultat de l'exercice). Afin de calculer la capacité réelle de la commune, il faut extraire les recettes ou dépenses extraordinaires qui sont les mouvements des fonds de réserves (380/480 - 381/481), les imputations internes (390/490), et ajouter les amortissements (330/331 - 332/333) pour obtenir la **marge d'autofinancement**.

Calculs de MA :

Calculs de marge d'autofinancement		2021	2020
4	Revenus de fonctionnement	1 261 590.84	1 275 786.27
3	Charges de fonctionnement	-1 213 562.77	-1 215 838.95
Solde de fonctionnement		48 028.07	59 947.32
+ 380 / 381	Attributions	39 869.84	12 473.53
+ 330 / 333	Amortissements	74 359.31	67 504.20
+ 390	Imputations internes	38 276.81	52 356.95
- 490		-38 276.81	-52 356.95
- 480 / 481	Prélèvements	-6 000.00	0.00
Marge d'autofinancement		156 257.22	139 925.05

ESTIMATION DU PATRIMOINE

Estimation fiscale et valeur incendie des immeubles communaux

N°	ECA	Lieu-dit	Terrain	Bâtiment	Valeur incendie
2		Derrière chez Rapin	0.00		
6		Grands Champs	9 500.00		
25	46	Rte de St-Aubin 11		0.00	1 104 980.00
27	150	Rte de St-Aubin 5		305 000.00	1 192 190.00
	54b	Chemin de Rochette 8			867 840.00
	54				790 540.00
39-1	209	Abri collectif		0.00	1 134 000.00
51		Les Grands Vergers	2 000.00		
80	105	Rte des Vernettes 2		400 000.00	1 537 950.00
					29 900.00
105		Les Pièces	0.00		
145		La Rite	0.00		
161		La Grabeille	0.00		
170	133	L'Ecrue		32 000.00	126 600.00
176		Le Chêne	13 000.00		
192		Les Pièces	1 000.00		
202		Partie Deçà	1 000.00		
217		Le Paquier Deçà	7 500.00		
218		Le Paquier Deçà	15 000.00		
231		Les Eterpis	38 000.00		
234	206	Le Paquier Delà	24 000.00		493 824.78
240		Partie Delà	60 000.00		
246		Le Grand Marais	75 000.00		
247		Le Grand Fil	90 000.00		
	8	Couvert de fontaine			50 000.00
	266	Couvert de fontaine			40 000.00
3087		Les Sept Petits (Corcelles)	25 000.00		
Sommes			361 000.00	737 000.00	7 277 824.78
Total EF			1 098 000.00		

ETAT DES TITRES

Désignation		Valeur nominale	Nbr	Total Nominal CHF	Valeur cours	Valeur CHF
Banque Raiffeisen	Parts sociales	200.00	1	200.00	NC	200.00
Abattoir Avenches	Parts sociales	1'000.00	2	2'000.00	NC	2'000.00
Sucrierie d'Aarberg	Action nom. CHF	10.00	28	280.00	27.10	758.80
SAIDEF	Action nom. CHF	40.00	293	11'720.00	NC	11'720.00
Navigation, lacs Neuchâtel, et Morat	Action nom. CHF	1.0	40	40.0	NC	40.00
SI En L'Ecrua SA	Action nom. CHF				NC	205'000.00
	Total			14'240.00		217'918.80

NC = Non coté

Le 9 mai 2022 / OTH & pjm

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Missy

Vu le préavis n° 01/2022 ;

Entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de ce préavis ;

Entendu le rapport de l'organe de révision ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'approuver la gestion de la Municipalité en 2021 ;
- D'approuver les comptes de l'exercice 2021 ;
- D'en donner décharge à la boursière communale, au boursier communal, à la Municipalité et à la commission de gestion.

La municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



O. Thévoz



La secrétaire :



Y. Michel

Municipal responsable : M. Olivier Thévoz, finances

Approuvé en séance de municipalité le 9 mai 2022.